



Erreur acte d huissier et crous de bordeaux

Par **Grogis**, le **16/09/2014** à **16:32**

Bonjour,

Je vous écris car j ai deux petits renseignements qui me taraudent.

Voilà, j ai reçu un acte d huissier concernant des impayées de loyers au crous pour la période d avril a août 2009.

Sur ce dit acte, l huissier s est trompé sur ma date de naissance, sur le mois. Cela induit il un vice de forme? Cela peut il annuler les frais de procédure?

De même n y a t'il pas prescription de 4 ans quand aux paiements des loyers au crous.

Ma situation étant difficile je ne peux payer la somme demandée.

En attendant une réponse de votre part.

Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2014** à **17:56**

Bonjour

l'erreur sur le mois de naissance ne saurait remettre en question la validité de l'acte.

démontrez à l'huissier que les frs qu'il engage ne saurait être recouvré et il abandonnera les poursuites.

Restant à votre disposition